

82%

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
DANS LA SPÉCIALITÉ DU DIPLÔME,
DONT 77% EN CDI
OU EN CDD À TEMPS PLEIN

85%

TAUX DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS

352
EMPLOYEURS

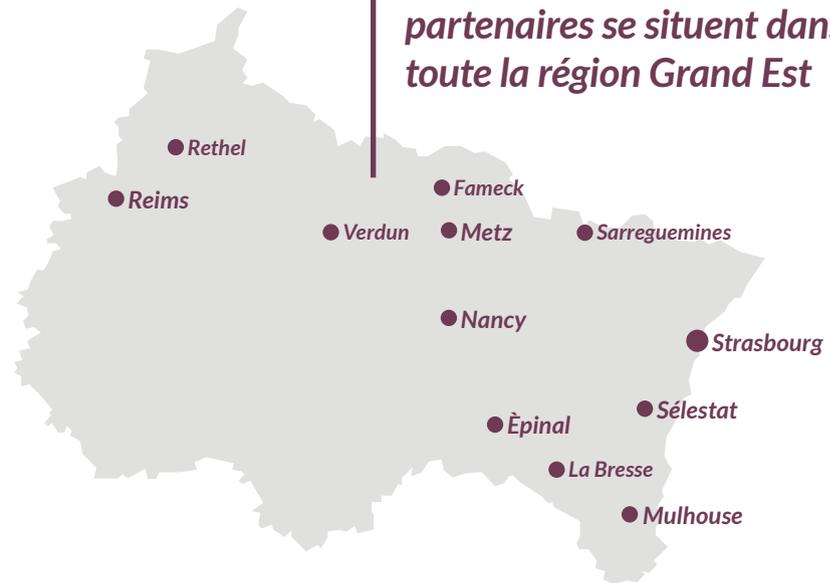
524
APPRENTIS
SUR L'ANNÉE

23 ANS
ÂGE MOYEN
DES APPRENTIS

18
ORGANISMES
DE FORMATION PARTENAIRES
EN RÉGION GRAND EST



Nos organismes de formation
partenaires se situent dans
toute la région Grand Est



Découvrir et s'informer sur
les métiers de l'animation et du sport



métiers du sport et de l'animation

www.apmsagrandest.fr

Contact

03 88 28 00 05
contact@form-as.fr

www.form-as.fr
www.facebook.com/cfa.formas



2021



Se former aux métiers
de l'animation
& du sport
par l'apprentissage



Pour qui ?

Candidats de 17 à 29 ans.

Pas de limite d'âge pour les personnes ayant
une reconnaissance de travailleur handicapé.

Comment s'inscrire ?

Pour mieux connaître les diplômes et les métiers ainsi que toutes
les dates et lieux de formation, RDV sur notre site internet.

Pensez à vous renseigner sur les pré-requis ainsi que
sur les sélections pour entrer en formation.



www.form-as.fr

Avantages du contrat d'apprentissage

- Formation en alternance financée et rémunérée
- Statut de salarié
- Expérience professionnelle valorisante
- Préparation d'un diplôme qualifiant
- Nombreux avantages financiers pour l'employeur et l'apprenti-e



SE FORMER DANS les métiers de l'animation

LE CPJEPS Certificat Professionnel (niveau 3 – niveau CAP/BEP)
pour animer tous publics sous la responsabilité d'autres professionnels

LE BPJEPS Brevet Professionnel (niveau 4 – niveau BAC) pour animer tous publics en se
spécialisant dans des activités socio-culturelles et pour diriger un accueil collectif de mineurs

LE DEJEPS Diplôme d'État (niveau 5 – niveau BAC+2) pour coordonner
des activités socio-culturelles / diriger et former des professionnels ou des bénévoles

Quels diplômes, pour quels métiers ?

CPJEPS → Animateur·rice d'activités et de vie quotidienne

BPJEPS Loisirs Tous Publics → Animateur·rice enfance-jeunesse
→ Animateur·rice socio-culturel·le → Directeur·rice d'accueil collectif de mineurs

BPJEPS Animation Sociale → Animateur·rice social·e de quartier,
de personnes âgées ou en situation de handicap

BPJEPS Animation Culturelle → Animateur·rice d'activités culturelles

BPJEPS Éducation Environnement vers un Développement Durable → Animateur·rice nature

DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle
→ Coordinateur·rice d'activités de loisirs → Responsable de secteur

Quels sont les employeurs ?

Les associations de loisirs, les centres socioculturels, les MJC, les accueils périscolaires,
les salles de spectacle, les associations culturelles, les services enfance, jeunesse ou
culturels des communes ou communauté de communes, les établissements spécialisés,
les hôpitaux, les maisons de retraite, les maisons de quartier, les établissements de
protection de l'enfance, de prévention et de médiation, les maisons de la nature.



SE FORMER DANS les métiers du sport

LE BPJEPS Brevet Professionnel (niveau 4 – niveau BAC)

LE TFP Titre à Finalité Professionnelle (niveau 4 – niveau BAC)
pour animer et initier tous publics à des activités physiques et sportives

LE DEJEPS Diplôme d'État (niveau 5 – niveau BAC+2)
pour entraîner dans une discipline sportive / coordonner des activités
sportives / diriger et former des professionnels ou des bénévoles

Quels diplômes, pour quels métiers ?

BPJEPS Activités Physiques pour Tous → Éducateur·rice sportif·ve polyvalent·e

BPJEPS Activités de la Forme → Coach sportif·ve en salle de remise en forme

BPJEPS Activités Gymniques → Moniteur·rice de gymnastique

BPJEPS Activités Équestres → Moniteur·rice d'équitation

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation → Maître Nageur Sauveteur

BPJEPS Tennis de Table → Éducateur·rice sportif·ve de tennis de table

TFP Éducateur de Handball → Éducateur·rice sportif·ve de handball

DEJEPS Badminton → Entraîneur·e de badminton

DEJEPS Tennis → Entraîneur·e de tennis

DEJEPS Motocyclisme → Entraîneur·e de motocyclisme

Quels sont les employeurs ?

Les associations sportives, les salles de remise en forme, les piscines,
les services jeunesse-sport des communes et communautés de
communes, les centres équestres, les centres socioculturels.